UFOLEP
COMMISSION CYCLOSPORT DU LOIRET

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
SAISON 2023-2024

Club : .....

Nom du correspondant : .....

MONTANT DE LA PARTICIPATION 180 €

Règlement par chèque ou virement à l'odre de Commission Cyclosport Ufolep Loiret
A adresser à
Gérard DEZECOT 84, Avenue de la Libération 457000 VILLEMANDEUR

REGLEMENT
Cette participation est versée pour chaque saison avant toute première commande de carte route ou cyclo-cross.
Un chèque de remboursement sera remis lors de la réunion annuelle à raison de :

- **50 euros au club qui est présent à la réunion annuelle de la commission cyclosport.**
- **100 euros au club qui a organisé une compétition route ou cyclocross au cours de la saison. (mutualisation possible)**
- **De la différence entre la provision de 30 euros et les 2 euros par carton**
- **Du paiment des 1 euro par calendrier commandé**

Date: **Signature du responsable de club**